L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 28 NOVEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande Une personne blanche comme cuisinière et blanchisseuse. S'adresser au No 267 1/2 rue Dumaine. 28 nov—1f

UNE Dame catholique, avec de bonnes références, offre de prendre chez elle un ou deux enfants âgés de 4 ans ou plus, pour en prendre soin et s'occuper de leur éducation. Dans la famille on parle avec perfection l'anglais, l'espagnol et le français. S'adresser à la "Lettre A", au bureau de ce journal. On s'entendra pour les prix. 27nov—15f

A VENDRE.

A Vendre, à des termes raisonnables.—La belle propriété bien connue, avec magasin de campagne y appartenant, anciennement à A. Dulion, située à Madisonville, paroisse St-Tammany, consistant en quatre lots de terre, mesurant 60 pieds de face chaque, sur une profondeur de 120 pieds et formant l'encoignure des rues Pine et St-Tammany. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Pour plus amples informations s'adresser à J. PELLOAT, à Madisonville, ou à LEON QUEYROUZE 97 rue Decatur, Nouvelle-Orléans. 4 nov—1 m. J. D.

A VENDRE—Buvette (Bar-Room) bien située, faisant de bonnes affaires. La raison en sera donnée chez F. Hollander & Cie., 51 et 53 rue Douane. 21nov—3f dim.jeu.dim

ASTHME!

LA poudre et la mixture anti-asthmatique de Gonaux sont les meilleurs médicaments connus pour l'asthme, SOULAGEMENT IMMÉDIAT. A vendre par I. L. Lyon & Co. et Finlay & Brunswig, N. O.—Sa célèbre Pommade pour la guérison des Hémorrhoïdes. 30mai—1an—Dim.

Pommade pour les Hémorrhoïdes.—(formule de l'hôpital de Bazas, (France.) Guérison sûre. F. GOUAUX, Houma, Lne. 5 sept—t. D

ETABLISSEMENT DE
G. JAQUET,
JNO. DUREL, Propriétaire.
44........ RUE ST. PIERRE 44
Ayant toujours en magasin les marques bien connues de Tabac et Tabac à priser. 3 oct—2m—DimJ

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Louisa Herbez, femme de Charles Fabbrone.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,917—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme J. B. Rossi, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 nov—28—3,7 déc

Succession de William B. Whitaker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 19,480—Division —Attendu que Mme Veuve Wm. R. Whitaker a présenté une petition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William R. Whitaker, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 nov—28.—3,7déc.

Succession de Mme Henriette Dolhonde.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,407—Division B—Attendu que Forrester Dolhonde a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Henriette Dolhonde décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 nov—27 1er 5 déc

Succession de John Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 19,468—Division C—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Miller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier
27nov—27—déc 1 5

Succession de Robert Moores et Cora A. Moores (née Cowand), sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 9,784—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final amendé présenté par Jesse C. Moores, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 nov—21 28 déc 3

Succession de Alfred Shaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 19,365—Division A—Attendu que P. S. Wiltz Jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alfred Shaw, décédé testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 nov—19 23 28

Succession de Mme Mary Spearing.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4,963—Division D—Attendu que Joseph E. Baier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécution testamentaire datif dans la succession de feue Mme Mary Spearing décédée; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 Nov—19.23.28.

Muller Frères vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,053—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jno. M. Bonner, syndic provisoire et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 nov—24 28 3 déc

Succession de William Simpson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,369—Division E—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Simpson, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, W. J. McGEEHAN, Greffier.
20nov—20,24,28

Succession de Samuel Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,550—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Matilda M. Moore, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 nov—26 déc 1 5

Succession de C. Ullmann et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,153—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Blank, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 nov—26—1,5 déc

Succession de John C. Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,338—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John F. Sullivan exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 nov—23 27—2 déc

Successions de Martin J. Nugent, Mary McDowel Nugent et Vincent N. Nugent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,421—Division A—Attendu que Hillary M. Nugent a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feus Martin J. Nugent, Mary McDowel Nugent et Vincent Nugent décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier
26nov—26—1er 5 déc

Succession de John Stack.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,406—Division A—Attendu que [illegible] H. Geary a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de John Stack décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 nov—23,27—2 déc

DENTISTES.

A. MOROY,
Dentiste.
A transféré son salon au No. 75 de la rue Royale. 1er no—1 an

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations sont genre du le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

SUCRIERS ET BRASSEURS.

BI-SULFITE DE CHAUX De Bonnabel

1851........................1886

Constamment en usage par tous les PLANTEURS SUCRIERS en Louisiane et par tous les BRASSEURS du pays. Faites demander des circulaires. On peut toujours se procurer ma marchandise de MM. C. Ehlermann & Cie. 22me rue et Avenue Scott, à St-Louis, aussi, de Coolidge & Marcus, 241 rue Water, New York.
H. BONNABEL, 32 rue Bienville, Nlle-Orléans.
Boite de poste 3197.
3oct.—2m

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald,
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

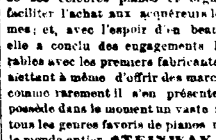

La maison Grunewald annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, la mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment de tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier, STEINWAY, PLEYEL, KNABE, BEHR, SOHMER, FISCHER, PEASE et les meilleures orgues telles que CLOUGH-WARREN, SCHONINGER. Elle a aussi plus de cent pianos d'occasion, de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.

MUSIQUE en feuilles et INSTRUMENTS de MUSIQUE de tous genres, en grand assortiment et aux prix les plus modiques. CAHIERS, LIVRES de musique et tout qui est du genre. Soyez certain de visiter ce magasin avant d'acheter ailleurs; cela vous sera avantageux.

Louis Grunewald,
127 rue Canal
Et 18 rue Baronne, N.O.
1er oct86—1an

A WONDERFUL BOOK OF SONG.
THE POEMS
—OF—
FATHER RYAN,
THE FAR-FAMED
POET PRIEST OF THE SOUTH.

The Amended and Enriched Edition. Ringing Lyrics of the War. Battle Songs which fired the South and compelled the admiration of the Foe.

Complete in *one volume*, 133 *pages* beautifully *illustrated*. The *engravings* include a *steel* portrait of the *author*, his old Church and adjoining Residence in Mobile, "Erin's Flag," and the "Conquered Banner."
The book will be sent to any address on receipt of price, $2.00.

THE BALTIMORE PUBLISHING COMPANY,
174 W. Baltimore St., Baltimore, Md.

N. B.—*One half* the profits accruing from the sale of this volume of *poems* from date to march 1st will be devoted to the fund for the erection of a MONUMENT TO FATHER RYAN, to be placed over his grave in Mobile. *Help on the work* and swell the fund by purchasing a copy of the book.

☞ Wanted men and women in every town, village and parish to act as agents for the sale of this book. Liberal pay will be given for services rendered. Send for descriptive circulars.
26 nov—3f

Restaurant Nouveau Delmonico,
134 rue du Canal, 1er étage.
REMI & FAUCON, Propriétaires.

Prix modérés. Ouvert toute la nuit. Lunchs de premier ordre pour compagnies d'assurances, banques et autres corporations, à bas prix. Dîners pour familles et repas pour fêtes. Lunch pour les dames de 11 du matin à 1 de l'après-midi.
14nov—1mois

R. SCHMUTZ,
Successeur de C. DUHAMEL,
OPTICIEN,
Maison établie en 1849,
124 --- Rue Royale --- 124
27oct—

Dr. B. J. Perez,
Médecin et Chirurgien,
D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des ORGANES GENITO-URINAIRES et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau
No 15 rue South Rampart.
7mars86—1an

AU PUBLIC.
Réduction dans le Prix de la Lumière.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Nlle-Orléans, 16 septembre 1886

LA COMPAGNIE DU GAZ DE LA NLLE-ORLEANS prévient les personnes à qui elle fournit du gaz ainsi que toutes celles qui résident sur le parcours de ses tuyaux de distribution que, à partir du 1er octobre 1886, des taux d'ESCOMPTE ADDITIONNEL seront accordés à ses clients, EN OUTRE des 10 pour cent dont ils bénéficient déjà sur leurs comptes mensuels, quand ceux-ci sont réglés avec promptitude.

Dépense.—Un ct. par heure pour chaque bec donnant une lumière équivalant à celle de 20 bougies, moins 10 pour cent d'escompte.

Escompte Additionnel:

Sur comptes mensuels de	$ 1 à $ 5,	5 pour cent
Sur comptes mensuels de	5 à 15,	10 pour cent
Sur comptes mensuels de	15 à 25,	15 pour cent
Sur comptes mensuels de	25 et au-dessus,	20 pour cent

V. VALLOIS, Secrétaire.
17 sept—3m

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras et Turcomans
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux. 6 oct—1 an

IMPORTATION DE PARIS
—CHEZ—
B. SEMBRE,
Coin St. Louis et Royale.

Tricots français pour hommes, Gilets de dessous pur mérinos, Chaussettes, Foulards, Cravates, Parapluie soie et gingham, Gants de peau, Gants de drap, Parfumerie, Brosserie.
IMMENSE STOCK DE
Jouets pour enfants,
Articles fantaisie, etc., etc.
Réduction énorme dans les prix.
17 oct—Dim—au1erjan87

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

La plus grande Compagnie du monde contre l'incendie.

Plus de $38,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - $3,239,091.

Pertes payées pour l'incendie de Boston - - $1,427,290.

Directeurs à la Nouvelle-Orléans
J. F. SHRODER, Chairman;
NEWTON BUCKNER, RODOLPH WOESTE, A. DELVAILLE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
CLARENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12nov.'86—1an—V&C.

Mme A. BETAT,
192 Rue du Canal,
—NOUVELLE-ORLEANS.—

Vient de recevoir de Lyon un assortiment complet de
Draps, Tulles Brodés, Gaze, Applications, Franges, Glands, Galons, Passementeries.
Sequins,
En Or et Argent.
Aussi un assortiment de bijouterie en pierreries —Tel que—
DIADÈMES,
COURONNES,
COLIERS, ETC.,
Pour Théâtres et Bals.
—Spécialité pour la manufacture de—
Drapeaux, Bannières, Insignes,
Rosettes et Décorations
Pour Bals, Fêtes et Enterrements.
BRODERIE DE SOIE, OR ET ARGENT,
Faites sur commande.
Décorations de Salles de Bals, Jardins et Fêtes Publiques.
Maillots en Soie, Laine et Coton.
14 nov—1m t 1 dim

QUELQUES CONSEILS
POUR L'USAGE DES PILULES D'AYER.

AYER'S PILLS

DOSES.— *Pour agir doucement sur les intestins, de 2 à 4 pilules; énergiquement, de 4 à 6 pilules. L'expérience seule peut décider de la dose dans chaque cas.*

Pour la **Constipation**, il n'y a pas de remède plus efficace que les PILULES D'AYER. Elles assurent les fonctions journalières des intestins et les remettent à leur état normal.

Pour **Indigestion**, ou **Dyspepsie**, les PILULES D'AYER sont guérison assurée.

Gastralgie, Perte d'Appétit, Estomac Chargé, Flatulences, Vertiges, Maux de Tête, Nausées, tous sont soulagés et guéris par les PILULES D'AYER.

Dans les **Maladies du Foie**, les **Désordres Bilieux**, et la **Jaunisse**, les PILULES D'AYER doivent être données en doses assez fortes pour stimuler le foie et les intestins, et déloger la constipation. Comme médecine du printemps pour purifier le sang, ces PILULES sont sans égales.

Les **Vers**, engendrés par l'état morbide des intestins, sont expulsés par ces PILULES.

Éruptions, Maladies de la Peau, Hémorroïdes, résultant de l'Indigestion ou de la Constipation, sont guéries par l'usage des PILULES D'AYER.

Pour les **Rhumes et Refroidissements**, prenez les PILULES D'AYER pour ouvrir les pores, et calmer la fièvre.

Pour la **Diarrhée** et la **Dyssenterie**, causées par un froid subit, une nourriture indigeste, etc., etc., les PILULES D'AYER sont le vrai remède.

Les **Rhumatismes**, la **Goutte**, la **Névralgie**, et la **Sciatique**, souvent résultant de désordres digestifs, ou de refroidissements, disparaissent aussitôt la cause enlevée par l'usage des PILULES D'AYER.

Les **Tumeurs**, l'**Hydropisie**, les **Douleurs des Reins**, et autres désordres causés soit par débilité, soit par obstruction, sont guéris par les PILULES D'AYER.

La **Suppression**, et l'**Écoulement Pénible des Menstrues**, trouvent un remède sûr et toujours prêt dans les

Pilules d'Ayer.

On trouvera sur chaque boite des directions complètes et détaillées, en plusieurs langues.
PRÉPARÉES PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente chez tous les Pharmaciens.

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS,
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest.
97 RUE DECATUR.

W. G. Coyle & Cie.,
CHARBON, COKE.
Fittsburg, Anthracite, Cannel et Coke Connelsville,

Les Planteurs, Fonderies, Familles et personnes faisant usage de charbon pour obtenir de la vapeur seront promptement approvisionnés aux prix du marché.
BUREAUX 47 RUE CARONDELET
CHANTIER: Sur la Levée, coin de la rue Race.
1er sept—6m—Dim, Mar, Ven

Louis A. Chapotel,
Ferblantier, Plombier, Etc.
49 rue Bourbon, coin Bienville.

Les familles trouveront à mon magasin le plus vaste et le plus complet assortiment de Stoves de cuisine de tous genres, de poêle de salon, dernier modèle, de batteries de cuisine et d'articles de ménage de toutes sortes à des prix défiant la concurrence. Réparation de stoves de cuisine et de toute article se rattachant à mon métier, exécutées avec soins et promptitude.
24 oct—1 m.—Dim. Mar. Jeu.

Buvette et Salon de Billard
—DE—
MILLER.
Les plus anciens à la Nouvelle Orléans. On y trouve tout le confort et le plaisir désirables.
Coin des rues St-Charles et Commune.
23 nov—1m.

G. Léaumont,
Pharmacie homéopathique,
—Au coin des rues—
DAUPHINE ET DUMAINE.
Téléphone No 466. Nlle-Orléans.
3 août—1 an

GROS LOT
$150,000
L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE
TIRAGE TRIMESTRIEL
EXTRAORDINAIRE
CLASSE M.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 14 DECEMBRE 1886.

2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS.

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100..	60,000
1000 Lots de....	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $300 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit..............	30,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit....	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit....	7,500
2,279 Lots s'élevant à........	$522,500

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais. Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le Shérif de Propriété de valeur améliorée, formant le coin nord des rues Douane et Bourgogne.
Alexander Hill vs L. C. Hondaner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 19,037 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les privilèges et tout ce qui y appartient, située au coin nord des rues Douane et Bourgogne, dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant quatre-vingt pieds de face à la rue Douane sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dite rue Bourgogne—mesure française—plus ou moins, et composée des lots désignés par les numéros un, deux et sept, d'après un plan annexé à un acte de vente passé pardevant G. R. Stringer, notaire en cette ville, le 27 mars 1822, étant la vente d'un terrain contigu à la dite portion de terre par John Clay à Evariste Blanc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 nov—déc 1 8 15 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Vve Antoine Delesparre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,054—Division E—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 5 mars 1886 et signé le 12 mars 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 24 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre située dans cette paroisse, à main droite du chemin Gentilly, à une distance d'environ neuf à dix milles de cette ville, ayant cinq arpents de face sur environ dix-huit arpents de profondeur—divisée en cinq morceaux ou lots désignés par les Nos 72, 74, 76, 78 et 80, d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 8 mars 1859 et déposé dans le bureau de E. Bouny, notaire.

Acheté de Mme Mary Parker, conformément à un acte pardevant Michael Hahn, ex notaire public, le 6 octobre 1864. (Enregistré au bureau des Aliénations, Livre 87, Folio 547.)

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 nov—23,30—7,14 20,24

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
—Succession de—
Mme Julia P. Abbott—No 16,762.

SUR LA DEMANDE DE JOHN BOYD, de Lexington, Kentucky, tuteur des mineurs Cecily de G. McCaw, Paul J. McCaw, Nina C. McCaw, Lucy E. McCaw, W. R. McCaw, jr, Eloise C. McCaw et Chesley Abbott McCaw—Attendu que John Boyd, tuteur des susdits mineurs, par l'intermédiaire d'Octave Morel, son agent dûment autorisé et son avocat a fait application à cette Cour pour avoir l'autorisation de prendre possession de la propriété appartenant aux dits mineurs et de la transférer de l'Etat de la Louisiane, à Lexington, Kentucky.

Avis est ici donné à tous ceux que cela concerne, de donner les raisons dans les trente jours à partir de la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit tuteur ne serait pas accordée.
Par ordre de Cour. JULES VIENNE, Député Greffier.
12nov—1fois p 30j

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—James Lewis vs. Ses Créanciers.—No 19,248, Division E.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire James Lewis soit par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le LUNDI 6me jour de décembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 23 novembre 1886.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme. Jas. D. Rankin, Député Greffier.
23 nov—3f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. P. Sarrazin, Fils & Cie vs. ses créanciers—No 19,019—Division "D"—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, de la raison commerciale de J. P. Sarrazin, Fils & Cie et J. René Sarrazin et J. Stanislas Landry individuellement et comme membres de la dite raison commerciale soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton, notaire à son bureau No. 6 rue Carondelet en cette ville, le MERCREDI 24me jour de novembre 1886, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.

Et que Joseph Duvigneaud Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et qu'il est de plus ordonné que le shérif civil prenne et entre en possession des marchandises et effets rendus par les insolvables dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 22 octobre 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A siégeant à la place de l'Hon N. H. Rightor Juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme: JAS D. RANKIN, Député Greffier.
23oc—4f au 24nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Drake et Marks, F. H. Drake & S. Marks vs. leurs Créanciers—No 19,266.—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la maison Drake et Marks et Frank H Drake et Sumpter D. Marks individuellement, et comme membres de la susdite maison, soit acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit convoquée devant Fred. Zengel, notaire en cette ville, le SAMEDI, 20me jour du mois de novembre 1886, à 11 heures du matin, dans le but de s'entretenir des affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises. En attendant, que toutes les procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre leurs biens soient interrompues.
Nouvelle-Orléans, 6 novembre 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Copie exacte. Jas. D. Rankin, Sous Greffier.
12 nov—3f en 10 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—A. J. Wards Sons et als vs. leurs créanciers—No 19,209 — Division A — Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés des pétitionnaires de la raison sociale de A. J. Wards Sons et Harmon Ward et Frederick Ward individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Bussière Rouen, notaire en cette ville, SAMEDI, le 4ème jour de décembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1er novembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 nov—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—W. M. Mayewski vs. ses créanciers—No 19,310, Division C.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. J. Lewis, notaire en cette ville, MARDI, le 14 décembre 1886, à 11 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et que Armand Pilié soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents non domiciliés dans cet Etat; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, Lne., 11 novembre 1886.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12 nov—3f au 14 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Isaac Smith Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 8,072 — En vertu d'un ordre de vente en date du 3 novembre 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

L'intérêt du cinquième indivis dans une certaine portion de terre située dans le sixième district de la ville de la Nlle Orléans, autrefois paroisse de Jefferson, et connue comme lot No un de la section dix, treizième township, au sud du range onze est et section huit du township treize, range sud onze est, excepté vingt deux 19[1]00 acres de la partie supérieure de la section huit déjà vendus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
12nov—12 19 26 déc 3 10 14

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry Kershaw & Co. vs leurs créanciers—No 19,313, Division C.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Henry Kershaw & Co., composé de Henry Kershaw, Charles E. Kershaw et E. T. Duckert et chacun individuellement soit convoquée pardevant Frederick Zengle, notaire en cette ville, JEUDI, le 16me jour de décembre 1886, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur l'application pour un répit, et qu'avis de la dite réunion soit dûment donné aux dits créanciers de Henry Kershaw & Co., et que les créanciers soient notifiés d'assister à cette réunion et que E. Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 11 novembre 1886.
[Signé] W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme, Jas. D. Rankin, Député-Greffier.
14 nov—

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Patrick Binney vs John V. Sh[illegible].

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,081.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District, désigné par le No 13, dans l'îlet No 2 borné par les rues Céleste, St James, Tchoupitoulas et Levée sur un plan en date du 5 mars 1807, à l'étude de P. Pedesclaux, alors notaire, lequel lot de terre, conformément à un plan et certificat de voyer, signé par J. A. D'Hémécourt, annexé à un acte exécuté pardevant Abel Dreyfus, mesure, au pied américain, soixante trois pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue St-James cent cinquante neuf pieds huit pouces et six lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue New Levee, cent cinquante-neuf pieds neuf pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Tchoupitoulas et soixante trois pieds onze pouces et deux lignes de largeur dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 nov—3 10 17 24 28 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de deux terrains de valeur rue Erato, entre Baronne et Carondelet avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus comme le "Geddes Hall".
François Tujague vs. George D. Geddes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,218—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, 24 décembre 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos. 2 et 3 dans l'îlet borné par les rues Erato, Baronne, Thalie et Carondelet, d'après un plan par C. A. de Armas, daté le 4 septembre 1856 et déposé dans le bureau de O. de Armas, notaire, le 18 mars 1857, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, mesure américaine, comme suit:

Lot No 2, trente trois pieds, onze pouces et trois lignes de face à la rue Erato sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur, et le No 3, trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes de face sur la dite rue Erato sur cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur. Lesquels terrains ont été achetés par le défendeur de Charles Lauer, d'après un acte passé pardevant Abel Dreyfus, notaire, daté le 6 mai 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 nov—23 30—7.14.21,24.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le Shérif Civil d'un bateau de tonnage de valeur, le ARTHUR HAUCH Jr.
Ainsi que tout son gréement, dans l'affaire de
Charles H. Schaefer vs Arthur Hauch (ou Hauch).

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 11 décembre 1886 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le bateau de tonnage ou remorqueur connu sous le nom de "Arthur Hauch Jr" avec tout le gréement qui lui appartient ainsi que ses meubles et son installation tel qu'il est amarré dans le Bayou St Jean, près du pont du pied de la rue Esplanade.

Le dit remorqueur, d'après son inscription permanente No 82 à la Douane de la Nouvelle-Orléans dans le livre B 6, [illegible] le 31 juillet 1884 a été construit à la Nouvelle-Orléans en 1884 et a un pont et pas de mâts et de longueur de 62 et 2[10] pieds sur largeur de 16 et 2[10] pieds et une profondeur de 4 et 5[10] pieds. Il a 21 et 11/100 tonnes, a une hélice [illegible] et une proue [illegible] et d'après [illegible] il a été inspecté par [illegible] du gouvernement des Etats Unis le 20 février 1886.

Ensemble avec tous les droits, titres et intérêt du défendeur dans l'affaire et dans et au remorqueur ci-dessus décrit le "Arthur Hauch Jr."
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 nov—10 17 24—déc 1 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mary Kane vs J. W. Albro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,2[illegible]1—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le 1er District de cette ville, le SAMEDI 4 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le premier district dans l'îlet No un neuf qui est borné par les rues Terpsichore, Liberté, Howard et Felicity Road, conformément à un plan dressé par G. T. Dunbar, voyer, le 16 avril 1851 et déposé à l'étude de A. Mazureau, notaire [illegible] le dit lot mesure [illegible] de face à la rue Howard par [illegible] vingt trois pieds de profondeur et de face à la rue Terpsichore entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 nov—2. 9 16 23 30—déc 4

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Laura E. Bright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3413—En vertu d'un jugement et ordre de vente en date du 16 octobre 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville le MARDI 30 novembre 1886 à midi de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, usages, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte situé dans l'ancien faubourg Annunciation, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Race, Robin, Camp et Magazine et mesurant quatre vingt cinq pieds trois pouces de face à la rue Race sur une profondeur de cent quatre vingt douze pieds entre lignes égales et parallèles, et étant la même propriété acquise par L. J. Bright de F. A. Boyle par acte passé pardevant Edgar Grima, notaire le 5 octobre 1870.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29oct—29—5.12.19.26,30nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 11 novembre 1886, dans l'affaire No. 19,134 ayant pour titre:

Succession de Chas. Foldz, Sr,

Il sera vendu à l'enchère publique pour du comptant par Chas Foldz Jr. l'administrateur de ladite succession, à la Bourse d'Encan Arcade le MERCREDI 15 décembre, à 2 P. M., la propriété décrite ci dessous à savoir:

Deux terrains, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, désignés comme lots Nos. 25 et 26 dans l'îlet borné par les rues Zimple, Dublin, Madison et Quatrième: le lot No 25 mesure 30 pieds de face à la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et lot No 26, mesure 25 pieds de face à la rue Zimple sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Dublin, formant le coin des rues Zimple et Dublin.
13 nov—5f en 30j

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District de la paroisse d'Orléans. L'Etat sur la déposition de Camille E. Girardey demandant une monition.
ETAT DE LA LOUISIANE.
A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite en la ville de la Nlle Orléans, le 8me jour du mois de septembre 1883 et encore le 24me jour du mois d'avril 1886, dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre James Livingston, le Percepteur de taxes du second district ou du district inférieur de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorité dont il est revêtu par la loi, a adjugé à Camille E. Girardey, le pétitionnaire ici, comme le plus offrant et le dernier enchérisseur, la propriété ci-après décrite; et attendu que le dit Camille E. Girardey s'est adressé à cette Cour pour qu'une monition soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte 95 approuvé le 10 mars 1870, des Statuts révisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes ici intéressées sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans à faire valoir si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une informalité quelconque dans les procédures ou dans la justification, description et adjudication d'après lesquelles les ventes se sont faites, ou toute irrégularité ou illégalité dans les assessments, notices, demandes, annonces, époque ou genre de la vente à laquelle le pétitionnaire en est devenu l'acquéreur, ou toute autre défectuosité, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Attendu, qu'à la première vente de la dite propriété, le prix payé a été de vingt trois dollars quatre-vingt douze, et qu'à la seconde vente de ladite propriété le prix a été de quarante-cinq dollars et que le dit prix a été payé comptant par ledit Camille E. Girardey.

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ enregistrée au bureau des transferts de cette paroisse, livre 120, page 486, et livre 122, page 955; treize terrains dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'îlet 452, borné par les rues Canal, Douane, Rendon et l'Avenue Hagan, désignés par les Nos de 5 à 17 inclusivement, et mesurant ensemble 306 pieds 1 pouce et quatre lignes de façade rue du Canal, étant tout le même façade du carré rue du Canal, sur 173 pieds, 10 pouces et 6 lignes de profondeur et de façade sur l'avenue Hagan, et de semblable profondeur et façade rue Rendon.

Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 15 septembre, 1886. Signé N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'hon A. L. Tissot, juge de la dite cour, Division A, actuellement en congé.
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
Copie exacte. Jas. D. Rankin, Sous-Greffier.
28 oct—5 10 17 24 26 nov

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le Shérif civil, de propriété de valeur améliorée connue comme le No. 347 rue des Magasins.
Crescent Insurance Co., vs Samuel Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,458—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magasin, entre Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 28 décembre, 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, avec les bâtisses qui s'y trouvent, portant le numéro municipal "347," trois cent quarante-sept de la rue des Magasins, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Camp, Erato, anciennement Melicerte et Thalie, anciennement Estelle, et mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue des Magasins, sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur.

Acquis par le défendeur par un achat de John J. Ward, d'après un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le 9 février 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 nov—27—4 déc. 11,18,24,28

Vente de Receveurs.
R. F. LEAMEA VS A. SAMUELS.—COUR DE CIRCUIT DES ETATS UNIS—No. 11,167.

PAR ORDRE DE LA DITE COUR, EN date du 1er novembre 1886, les soussignés receveurs offrent en vente par le présent avis à une vente privée au plus fort enchérisseur, l'établissement et les accessoires de l'"Enterprise Sash Door & Blind Factory" situé au coin des rues Toulouse et Bassin dans la ville de la Nouvelle-Orléans comprenant en général les bâtisses de la fabrique, les bouilloires, pompes, machines, arbres de couche, outils, etc, etc, etc, le tout plus détaillé sur l'inventaire du dit établissement au Bureau de W. F. & D. C. Mellen, 10 rue Carondelet ou au bureau de Chas. S. Rice, au No 46 rue St-Charles, ainsi le bail du terrain sur lequel est érigée la fabrique.

Les enchères pour l'achat de toute la propriété ou une partie de celle-ci seront reçues jusqu'à MERCREDI 15 décembre 1886. Toutes les ventes au-dessous des enchères ci-dessus mentionnées seront au comptant et sujettes à l'approbation de la cour.

Les enchères peuvent être laissées indistinctement à l'un des Bureaux mentionnés ci-dessus ou avec les soussignés.
WM. F. & D. C. MELLEN, CHAS S. RICE, Solliciteurs.
F. H. WEST, THOS HASAM, Receveurs.
27 nov—au 15 déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.
David L. Weil vs Mme L. Conroy, administratrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,5[illegible] En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Orange, Camp, [illegible] et mesurant trente pieds de face à la rue Orange sur une profondeur de soixante-quinze pieds entre lignes parallèles, [illegible] lot, situé à l'encoignure des rues Orange et Camp désignés par les numéros [illegible] mesurant chacun trente deux pieds de face à la rue Camp sur une profondeur [illegible] à la rue Orange de cent vingt pieds. Etant la même propriété [illegible] Mme M. N. Kaoe [illegible] passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 3 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 nov—2 9 16 23 30—déc 4

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Etat de la Louisiane ex rel. Léon Lavedan, demandant une monition.—No 18,307, Division E.

A tous ceux que le présent avis concerne, salut:

Attendu qu'à une vente publique faite par Thomas Duffy, shérif civil pour la paroisse d'Orléans le 2me jour d'août 1886 dans l'affaire de Léon Lavedan vs Gertrude Schwanet et son mari et Mlle Amalia Mathilda Schwanet No 18,307, Division E, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, [illegible] par la dite Cour ordonnant au dit shérif de saisir publier et vendre la propriété ci-après décrite, le dit shérif civil a adjugé la dite propriété à Léon Lavedan le pétitionnaire ci-dessus mentionné, comme étant le dernier et plus fort enchérisseur pour la somme de deux mille piastres comptant et que le dit Léon Lavedan a demandé à cette Cour une monition, aux termes des sections 2370, 2371, 2372 et 2373 des statuts révisés de 1870 de l'Etat de la Louisiane.

Donc dès maintenant toutes les personnes intéressées sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir si elles en ont tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite par suite d'une informalité ou illégalité quelconque dans les procédures, publications, descriptions et adjudication d'après lesquelles la vente a été faite, ou toute illégalité, irrégularité dans les assessments, annonces, époque ou genre de vente ou toute informalité dans l'ordre de vente et jugement de la Cour d'après lesquels la vente a été faite ou toute omission ou illégalité ou toute autre défectuosité quelconque, ces personnes sont requises de présenter dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques les raisons pour lesquelles l'adjudication ou vente ainsi faite au dit Léon Lavedan ne serait pas confirmée et homologuée.

Attendu que le prix payé par le dit acquéreur Léon Lavedan est de deux mille piastres comptant.

La description de la propriété adjugée au pétitionnaire est comme suit:

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit; situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annunciation, Washington et Sixième, désignés par les Nos quatre et cinq et mesurant chaque vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Washington, sur cent onze pieds, huit pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles et égales.

Le dit terrain No quatre étant ainsi désigné (comme lot No quatre) d'après un plan dressé par J. A. D'Hemécourt, député voyer, le 16 mars 1867, annexé à un acte passé par devant Joseph Cohn, ex notaire, le 25me jour d'avril 1867 et le dit lot No cinq étant aussi désigné (comme lot No cinq) d'après un plan dressé par L. H. Pilié voyer, le 9 novembre 1859 déposé [illegible] au bureau de W. H. Peters ex notaire.

Bureau du greffier Cour Civile de district, Nouvelle-Orléans, 4 octobre 1886.
Signé: HENRY L. LAZARUS, Juge de la Cour Civile de District, Division E.
GEO. P. CAZELAR, Député greffier de la Cour Civile de District.
Copie exacte: GEO P. CAZELAR, Député greffier.
8 oct—8. 5 f en 30 jours.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E. No 18,966.
Veuve Paul Magne demandant une monition.

ATTENDU que, conformément à un ordre de vente, rendu le 5 juillet 1886 par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la succession de Charles Kilshaw, No 17,672 de la dite cour, Mather et Homes, encanteurs, ont annoncé la vente pour le 14 août 1886, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Levée ou Peters, Delaronde, Peters et la propriété Saulet, désignée par la lettre "A" sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt député voyer de la ville, daté le 20 juin 1876, annexé à un acte de Théo. Guyol, notaire, du 26 juin 1876, et mesurant 67 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Levée ou Peters, 63 pieds 11 pouces de face à la rue Delaronde, sur une profondeur de 456 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la ligne supérieure adjacente à la propriété de A. Saulet, et 472 pieds 7 pouces sur la ligne intérieure vers la rue Flood; la dite portion de terre étant composée de tous les lots primitifs, Nos 8, 9, 25 et 26, et de 33 pieds sur 52 pieds du fond des lots 13, 14, 15 et 16; qu'à la dite vente la dite propriété a été adjugée à Apollonie Martin, veuve de Paul Magne, pour la somme de $2700 qu'elle a entièrement payée.

Et attendu que d'après un ordre de saisie et de vente rendu le 18 janvier 1881, par la Cour Civile de District de cette paroisse, dans l'affaire de Joseph H. Oglesby et Albert Baldwin, receveurs, vs. Mlle M. Fernandez, No 20[illegible]5 de la dite cour, le shérif de cette paroisse a annoncé pour être vendue le 29 janv. 1881, la même propriété mentionnée ci-dessus, qu'à la dite vente, la dite propriété a été adjugée à Charles Kilshaw pour le prix de $2000 comptant qu'il a payé en plein, et attendu que la dite Apollonie Martin, veuve Paul Magne, désirant se prévaloir des bénéfices de la loi relative aux monitions conformément aux sections 2370 à 2381 des Statuts Révisés de l'Etat, a fait application à cette cour pour une monition;

Donc, maintenant, que toutes personnes intéressées sont citées et sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent, de faire valoir un droit, titre ou intérêt sur la dite propriété mentionnée ci-dessus, s'il y a informalité ou illégalité dans, avant ou après les deux ordres de vente mentionnés ci-dessus d'après lesquels les dites ventes ont été faites à savoir dans la succession de Charles Kilshaw et dans l'affaire ci-dessus de Joseph H. Oglesby et Albert Baldwin, receveurs vs. Mlle M. Fernandez ou s'il y a irrégularité ou illégalité dans l'estimation ou avis ou dans l'époque ou la façon dont la dite vente a été faite, ou toutes autres défectuosités quelconques dans les procédures ou dans les ordres ou dans l'exécution de ceux ci. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la date de la première publication de cette monition, de faire connaître les raisons, si elles en ont, pour lesquelles les deux dites ventes mentionnées ci-dessus de la propriété décrite ci-dessus faites dans les deux cas ainsi cités plus haut ne devront pas être confirmées et homologuées par cette honorable Cour et le titre de la dite Apollonie Martin veuve Paul Magne à la dite propriété citée ci-dessus ne serait pas déclaré parfait et complet.

Signé par moi et sous le sceau de cette Honorable Cour au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 21me jour d'octobre 1886.
HENRY L. LAZARUS, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
22 oct—5f en 90 j.

Succession de John Eckert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 19,422—Division D. Attendu que J. W. H. Eckert a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Eckert, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 nov—26 27—3 déc

PAR JAS. P. GUIHAULT.

Vente positive pour cause de changement d'affaires.
VACHERIE.

PAR JAS. P. GUIHAULT, Encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—MARDI, 7 décembre 1886, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur la rue Washington, à l'encoignure de la rue Dupré, au 1er après le second pont, à l'écurie de Jean Marie Golé—

La vacherie de M. Casimir Ernest dit Jean Toux, se composant de:

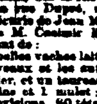

46 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler, et un taureau, 6 chevaux, 2 pouliches et 1 mulet; 1 charrette à lait, 1 filtre à provisions, 60 têtes de volailles et 1 cochon.

Les harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle sera divisée en deux lots et donnée aux deux plus forts acquéreurs, le plus fort des deux ayant le privilège de choisir celle de la rue ou celle du coffee-stand au marché des "Magasins".

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, de $50 à $100 six mois, et au-dessus de $100 un an de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
28nov—28 déc 1 au 7

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Premier District.
Succession de Wm. Gordon.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 18,860.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 11 décembre 1886 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour Division D siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, actuellement en congé, daté le 4 août 1886 je vendrai la propriété décrite ci après, à savoir:

Un terrain désigné comme partie ou portion du lot No 19 dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Miro, Palmyre et Gasquet; la dite portion et partie du lot No 19 mesure 25 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses (No. 150 Palmyre) et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant.

Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire public, aux frais des acquéreurs. Ceux et payeront au dessus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt comptant de 10 p[0] sera requis sur les lieux pour lier la vente.
6 nov—6 13 20 27—déc 4 11

PAR J. V. GOURDAIN.

VENTE PEREMTOIRE.

Propriétés de valeur améliorées et bien situées dans le Deuxième et Troisième Districts

Pour effectuer un partage parmi les héritiers.
Succession de Martin Albert.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI, 4 décembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, [illegible] appartenant à la succession de Martin Albert, à savoir:

1. Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations [illegible]

2. [illegible]

[illegible] Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit d'un an [illegible] avec toutes les clauses de garantie usuelles.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1886 au-dessus du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux, sur le montant de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire aux frais des acquéreurs.
Nov 13—13 20 27 déc 4.

JUGEMENT.

A TOUS CEUX QUE CELA CONCERNE.

LE JUGEMENT SUIVANT D'INTERDICTION contre John M. G. Parker, ex-maître de Poste à la Nouvelle Orléans, a été rendu le 21 septembre 1886:

Jugement.

Commonwealth du Massachusetts—A une Cour d'Epreuve tenue à Cambridge dans et pour le Comté de Middlesex, le septième jour de septembre dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre vingt six (1886).

[illegible] John M. G. Parker de Lowell [illegible] dans le dit comté de Middlesex [illegible] et que Edward M. Tucke et Percy Parker de Lowell, dans le comté de Middlesex, soient nommés [illegible] tuteurs [illegible] tions.

(Signé.) GEORGE M BROOKS, Juge de la Cour d'Epreuve.

Sur le jugement ci-dessus, le décret suivant a été rendu:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,227, Division C—affaire d'interdiction de John M. G. Parker, sur la pétition à avoir des tuteurs nommés dans le Massachusetts reconnus.

Ordre.

Considérant les allégations et la prière de la dite pétition et documents annexés, que Edward M. Tucke et Percy Parker, de Lowell Mass., soient reconnus par cette cour comme les tuteurs de la personne et des biens de John M. G. Parker interdit conformément, et en vertu d'un décret rendu par la Cour d'Epreuve du comté Middlesex, Etat du Massachusetts, le 21me jour de septembre 1886, pourvu cependant que cet ordre ne soit pas compris comme autorisant les dits tuteurs à prendre possession de ou de transférer de cette juridiction aucune propriété du dit interdit jusqu'à ce qu'avis ait été donné et telles preuves offertes à la satisfaction de la cour que toutes les dettes dues par le dit Parker dans cet Etat ont été payées.
Nouvelle-Orléans, 4 nov., 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Copie exacte. (Signé) JULES VIENNE, Député Greffier.

Toutes les personnes prévenues de ne pas avoir de relations d'affaires avec l'interdit, John M. G. Parker.
EDWARD M. TUCKE, PERCY PARKER, Tuteurs.
6 nov—5 fois en 30.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 16me jour de novembre 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Josephine Cassidy vs James Francis Hogan son mari—No 18,921.

Sur motion de MM. Jonas & Nixon, avocats de la plaignante et en appuyant sa demande de preuve, la loi et les témoignages étant en sa faveur, il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 3 nov 1886 soit confirmé, et que en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Josephine Cassidy femme de James Francis Hogan et contre le dit défendeur James Francis Hogan, son époux décrétant une dissolution de communauté d'acquêts et gains existant entre eux, et que la plaignante, Josephine Cassidy Hogan, ait le droit de conduite et d'administrer ses biens obtenus par la séparation. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que le défendeur, James Francis Hogan soit condamné à payer à la plaignante, Josephine Cassidy, sa femme, la somme de $600, avec intérêt légal à partir du 1er janvier 1883 jusqu'à parfait paiement, avec lien et privilège accordés par la loi aux femmes mariées et les frais du procès. Jugement rendu le 16 novembre 1886. Jugement signé le 23 novembre 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle Orléans, ce vingt-troisième jour de novembre en l'année du Seigneur mil huit cent quatre vingt-six.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
26nov—26 déc 11 24

VENTES PAR LE CONSTABLE.

J. B. Cagne contre François Clauden.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 9,657—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 6 décembre 1886, à 11 heures A. M.—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
25 nov—25 30—6 déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Actions du N. O. Warehouse Co.
Glidière, Day & Co. vs leurs créanciers.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 13,506.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 4 décembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 19 novembre 1886, il sera vendu [illegible] les droits titres et intérêts [illegible] vingt cinq (25) actions du capital de la New Orleans Warehouse Company.
Conditions—Comptant.
23 nov—23 27—déc 3 4

ANNONCE JUDICIAIRE.
Grande Vente à l'Encan
—DE—
Propriétés foncières à Carrollton.
Emplacement de choix dans les principales rues.
Et un emplacement d'affaires sur le Chemin du Bayou, dans le Second District.
Succession de Louis Gardon.
No. 18,295.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 décembre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre Gravier et Natchez, dans la ville de la Nouvelle-Orléans en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, [illegible] 1886, il sera vendu à l'encan pour compte de la succession de Louis Gardon les propriétés suivantes savoir:

Propriété dans le Second District.

1o Un lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent dans le second district de cette ville dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, la rue du Quartier, les Remparts et la rue St-Claude, [illegible] mesurant 30 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations consistent en une maison [illegible] Elle porte le numéro 183 Chemin du Bayou.

Propriété dans le Septième District.

2o Un lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent à Carrollton dans l'îlet No 87, borné par Carrollton Avenue, les rues Hampson, Seconde et Dublin, mesurant 41 pieds 3 pouces de face à Carrollton Avenue sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Hampson formant le coin de Carrollton Avenue et de la rue Hampson. [illegible] grande bâtisse à un étage dont le coin est occupé par un débit de rafraîchissements.

3o Un lot de terre avec les améliorations [illegible] cottage en bois à un étage, et retrait sur la rue.

4o Un lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent à Carrollton dans l'îlet No 93 borné par les rues Dublin, Seconde et Burthe, et Carrollton Avenue, [illegible] formant le coin des dites rues [illegible]

5o [illegible]

6o Une partie de terre [illegible] Deuxième, Burthe, Seconde et Cambronne [illegible] trois maisons en bois à un étage.

7o Deux terrains [illegible] Jefferson [illegible] bâtisse en bois, à un étage.

8o Cinq terrains [illegible] Jefferson [illegible] Jefferson et Burthe [illegible]

9o Un terrain [illegible] Levée, Seconde, Madison et Cambronne [illegible] une grande bâtisse en bois à deux étages [illegible]

10o Trois terrains [illegible] Levée, Monroe, Quatrième et Marie [illegible] Le terrain No 23 mesure 28 pieds 10 pouces 10 lignes de face à la rue Levée, 105 pieds 1 ligne de profondeur [illegible] une maison en bois à deux étages, faisant face à la levée.

Conditions de la Vente—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs; le reste à un crédit de un et de deux ans du jour de la vente en billets des acquéreurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an, jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue, avec la clause pénale de 5 pour cent pour les honoraires d'avocat en cas de procès, les améliorations devant être assurées et les polices transférées.

Les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Ernest Commagère, notaire, 140 rue Magazine, aux frais des acquéreurs.
16 nov—16 27—déc 4 11 18

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété à deux corps de logis, No. 1075 rue Tchoupitoulas entre Tolédano et l'Avenue de la Louisiane.
Succession de Mme. Louisa Gort Renz.
A l'encan à des conditions faciles.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 11 décembre 1886, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" en date du 8 novembre, 1886, Dossier No. 18,998 pour le compte de la succession de Mme Louisa Gort, femme décédée d'Edward Renz, à l'encan il sera vendu:

Un certain morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée ou Tchoupitoulas, Chippewa et Toledano et l'Avenue de la Louisiane, désigné par la lettre B, mesurant 35 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur sur la ligne du bas vers la rue Toledano de 80 pieds 10 pouces et 5 lignes, puis sur angle droit vers la rue Toledano, de 7 pieds 2 lignes et puis une seconde profondeur de 79 pieds 11 pouces et 6 lignes et une profondeur de 128 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne près de l'Avenue de la Louisiane sur une largeur dans le fond de 30 pieds, le tout plus ou moins, au pied américain, conformément à un plan de Williams & Patton, architectes et voyers, déposé à la Bourse d'encan pour référence.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux corps de logis à un étage couverte en ardoises, connue par le No 1075 rue Tchoupitoulas [illegible] et peut produire un loyer de $30 par mois.

Conditions—Une moitié comptant et le reste à un an avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garanties. 10 pour cent comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant W. H. Pascoe notaire aux frais de l'acquéreur.
10 nov—10, 14, 21, 28—déc 5, 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

A LA BOURSE D'ENCAN ARCADE, MARDI 7me jour de décembre 1886 à 2 heures P. M. en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans rendu le [illegible] jour de novembre 1886 dans l'affaire No 15,130—Succession de Léonville Auguste—il sera vendu à l'encan par l'administrateur de cette succession, la propriété ci-après décrite:

Propriété connue par le No 235 rue St Philippe, entre Claiborne et Robertson, étant un lot avec les améliorations qui s'y trouvent mesurant 35 pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur à peu près de 105 pieds, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant.
6nov—5f en 30 j.

PAR MATHER & HOMES.

PAR MATHER & HOMES—Il sera vendu à l'enchère publique pour du comptant à la Bourse d'Encan Arcade, à 2 heures P. M. le SAMEDI 27 novembre 1886, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District dans l'affaire No 329 intitulée succession de H. M. & L. M. Hyams, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Une portion de terre dans la paroisse Iberville de cet Etat, étant le lot ou actions 62 dans le comté 9, Range 10 Est, contenant environ 472 arpents.
27oct—5f en 30 j.